

Jugement aprés la majorité lorsque jétai mineur

Par loco, le 16/05/2008 à 18:53

au moment des fait j'étais mineur à présent majeur je me demandais si je serais juger en tant que majeur ou mineur

Par jeetendra, le 17/05/2008 à 08:11

bonjour, mineur au moment des faits délictueux, vous serez jugé en tant que mineur, cordialement